Décembre 2022

BRÈVES FO LOIRE

Bourse du travail- 4 Cours Victor Hugo 42028 St Etienne Cédex 1

04 77 43 02 90

L'Union Départementale FORCE OUVRIÈRE de la LOIRE vous souhaite de belles fêtes de fin d'année

Sommaire:

-Éditorial E Blachon Secrétaire Général UD FO 42
-Menace de licenciement d'un représentant fo à Conforama Mably
-déclaration de la CE de la confédération du 15décembre
- Dossier réforme retraite
-Compte personnel de Formation
-suppression du timbre rouge

Éditorial Éric Blachon Secrétaire général UD FO LOIRE

Réforme des Retraites :

Des chiffres et des êtres avec un discours sur la méthode totalement incohérent. A 61 ans, la moitié des salariés sont sans emploi, 25 % sont en retraite anticipée, les autres se retrouvent à Pôle emploi ou dans des régimes de prévoyance qui prennent en charge leur incapacité ou leur invalidité.

Ceux qui ont épuisé tous leurs droits perçoivent le revenu de solidarité active, un minimum de revenu qui leur permet tout juste de survivre. Selon l'Insee, un quart des salariés les plus pauvres décèdent avant 62 ans. La France est loin d'être la championne en ce qui concerne l'espérance de vie en bonne santé avec 63 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes. On estime que la durée moyenne de la retraite sera de 23 ans en 2030. Une dégradation quand on sait qu'aujourd'hui elle est de 24,5 ans.

Avec un passage de la retraite à 65 ans, l'état va déplacer le problème avec un transfert de charges. Il prend soin auparavant de durcir les conditions des droits au chômage ainsi que celles au RSA. Il laisse aux régimes complémentaires le soin d'assumer des charges supplémentaires dans le temps.

Depuis que l'État a pris le pouvoir sur les institutions, il n'a cessé de dégrader leurs fonctionnements et leurs situations financières. Il est urgent que la gestion des organismes de la sécurité sociale revienne aux paritaires.
L'année se termine sur de sombres perspectives. Si pour l'État la réforme des retraites est la mère des réformes, pour FO, elle sera la mère des batailles. Nous l'avons clairement dit, nous sommes prêts à engager le rapport de force.

En attendant passez tous de belles fêtes de fin d'année.

BRÈVES FO LOIRE

Bourse du travail- 4 Cours Victor Hugo 42028 St Etienne Cédex 1

04 77 43 02 90

Au Conforama Roanne Mably (Loire),

Forte mobilisation près d'une centaine de personnes pour soutenir notre camarade Patrick Forge
Délégué syndical lanceur d'alerte menacé de licenciement par la Direction de l'enseigne Conforama

Notre camarade Patrick Forge est menacé d'une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement par sa direction, après avoir dénoncé des faits de management abusif dans le magasin de Montluçon (Allier). "J'ai eu plu- sieurs alertes depuis un ou deux ans. Cet été, la situation s'est encore dégradée et plusieurs salariés m'ont appelé à l'aide", Explique le secrétaire du CSE, qui a lancé une procédure de droit d'alerte pour danger grave et imminent (DGI) après s'être rendu sur place et avoir rencontré des salariés "dans un état pitoyable".

Déclaration de la COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE du 15 décembre 2022

La Commission exécutive confédérale réunie ce jour, se félicite de la progression de Force ouvrière dans la Fonction publique lors des élections professionnelles qui se sont tenues du 1er au 8 décembre. Nous progressons et devenons la deuxième organisation syndicale de la Fonction publique sur les trois versants ce qui est historique ! La CE se félicite également des bons résultats électoraux obtenus quotidiennement dans les entreprises du privé. Partout faisons, dès maintenant, une campagne de syndicalisation et proposons l'adhésion à ceux qui ont voté pour nous.

FO conforte sa première position dans la fonction publique de l'Etat, progresse nettement dans la fonction publique hospitalière et enregistre de bons résultats dans la territoriale, là où des listes FO étaient présentées.

FO regrette le recul de la participation qui ne peut en aucun cas être interprété comme un manque de représentativité des organisations syndicales. Il traduit surtout la complexité des opérations de vote électronique et de nombreux dysfonctionnements.

Pour FO, ces bons résultats sont la traduction que les revendications portées par FO sont bien reçues par les salariés du public comme du privé, que ce soit en matière d'augmentation des rémunérations ou d'amélioration des conditions de travail, de défense des carrières et des statuts, mais aussi son attachement au service public républicain et à la pratique contractuelle.

Ces bons résultats sont aussi et surtout ceux des militants qui agissent au quotidien sur le terrain, pour la défense des salariés. La Commission exécutive remercie tous les camarades qui se sont engagés pleinement dans ces campagnes et ont permis de faire de ces élections un vrai succès inter-pro pour FO.

BRÈVES FO LOIRE

Bourse du travail- 4 Cours Victor Hugo 42028 St Etienne Cédex 1

04 77 43 02 90

DOSSIER RETRAITE : PRÉPARONS LA MOBILISATION

Le gouvernement a repoussé au 10 janvier l'annonce du contenu de la réforme sur les retraites

Les syndicats sont prêts pour une action commune si le gouvernement campe sur ces positions : notamment le recul de l' âge légal de départ , l' allongement de la durée de cotisation

Pour Force Ouvrière :

Il faut travailler sur les moyens de développer l'emploi notamment des seniors et l'aménagement des fins de carrière. Il y a urgence à mettre en place la conditionnalité des aides publiques aux entreprises : augmentation des salaires, aucune rémunération inférieure au smic, maintien dans l'emploi, embauche de seniors, une vraie politique de relocalisation et de réindustrialisation.

Force Ouvrière s'opposera à toute réforme réduisant les droits à la retraite et imposant de faire travailler plus longtemps pour en bénéficier

Force Ouvrière s'opposera à toute mesure remettant en cause tous les régimes spéciaux

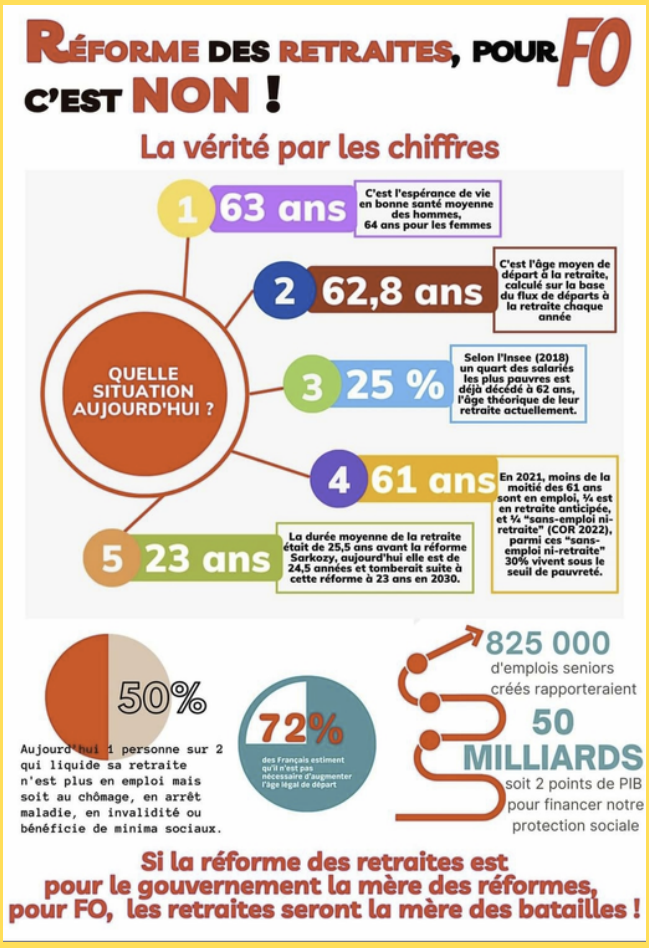

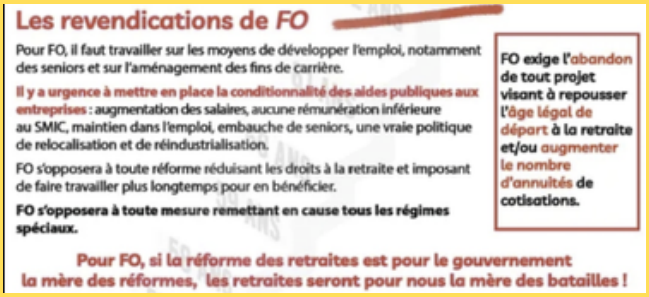

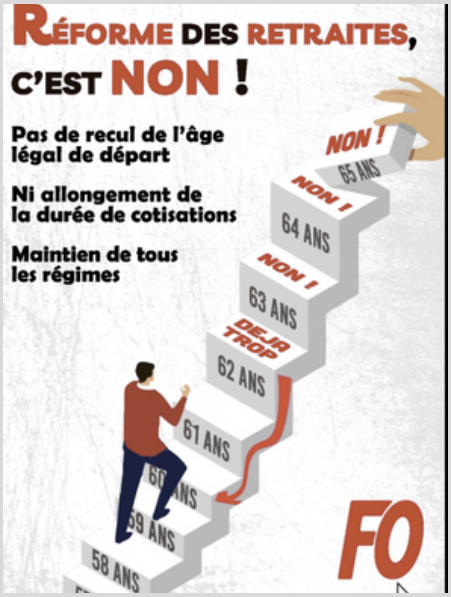

BRÈVES FO LOIRE
Bourse du travail- 4 Cours Victor Hugo 42028 St Etienne Cédex 1
04 77 43 02 90

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le gouvernement annonce un reste à charge pour les salariés dans le cadre de leur Compte Personnel de formation

Le gouvernement a déposé un amendement au projet de loi de finances (PLF2023) le 10 décembre 2022 précisant la manière dont il entendait réguler l'usage du CPF par les salariés.
Il souhaite ainsi introduire un ticket modérateur à la charge des salariés. Autrement dit, à moins que le parcours CPF ne soit codécidé, notamment entre l'employeur et le salarié, le titulaire du compte devra financer une partie de la formation.
Pour FO, cet amendement nie le droit à la formation professionnelle des salariés faisant du CPF un réel outil de consommation totalement déconnecté du cadre de la branche professionnelle, renforçant les inégalités entre les salariés. Plus encore, il fait peser un risque réel et sérieux de captation du CPF par les entreprises. De fait, la responsabilité de ces dernières en matière de formation professionnelle sera de moins en moins contraignante. Enfin, il affirme la volonté du gouvernement de réguler la formation par le financement, non par la qualité du dispositif niant ainsi l'objectif de garantir la promotion sociale et professionnelle des salariés.

Ce constat est d'autant plus problématique qu'il n'est nullement question d'augmenter la contribution des entreprises. Le CPF serait ainsi totalement détourné de son objet et vidé de sa substance.
Force Ouvrière demeure fermement opposée à toute logique de modération financière du CPF. Elle rappelle que seule la généralisation du recours aux conseillers en évolution professionnelle permettrait de réguler efficacement (c'est à dire par la qualité des actions de formation suivies) le CPF, et plus largement le dispositif de formation professionnelle.
Plus encore, Force Ouvrière regrette que les logiques d'économies adoptées par le gouvernement détériorent le droit à la formation professionnelle des salariés, alors même que les transitions à venir nécessitent un dispositif qualifiant, solide et accessible.

Le timbre rouge sacrifié

À partir du 1er janvier prochain, pour un courrier livrable à J+1, il vous faudra un ordinateur, aller sur le site Internet de La Poste, créer un compte, télécharger votre lettre (ou l'écrire en ligne) et payer 1,49 euro, minimum.
Voilà l'e-lettre rouge. Les services postaux, qui promettent la confidentialité du système, imprimeront votre lettre et la mettront sous enveloppe.
Si cette décision correspond aux besoins de bon nombre de citoyens, elle exclut toute une franche de la population n'ayant pas accès aux nouvelles technologies rompant ainsi avec l'égalité qui caractérise le service public.